

# LEGO prend des engagements devant l'Autorité de la concurrence afin de modifier son dispositif de remise tarifaire

Publié le 29 janvier 2021

A la suite d'une procédure ouverte devant l'Autorité de la concurrence, la société de jeux de construction LEGO France, filiale du groupe Lego, prend des engagements visant à faciliter l'accès de l'ensemble de ses distributeurs, qu'ils vendent en magasin ou en ligne, à sa « remise fonctionnelle ».



**VENTE DE JOUETS EN LIGNE**  
**LEGO France revisite sa politique tarifaire**

**Les problèmes de concurrence**

Le système d'octroi de remises tarifaires de LEGO pouvait désavantager les acteurs vendant exclusivement sur Internet (« pure players »).

Ils pouvaient ainsi rencontrer des difficultés pour être compétitifs.

**Les engagements pris par LEGO France**

LEGO s'engage à assouplir les critères d'accès à sa remise pour l'ensemble des distributeurs :

- « Pure players »
- Grandes chaînes de distribution
- Petits magasins spécialisés

Autorité de la concurrence

du 29 janvier 2021

[Lire le communiqué](#)